



**Fabula / Les Colloques**  
**Livres de voix. Narrations pluralistes et**  
**démocratie**

---

# Recueillir et confronter les paroles de témoins au Rwanda : délégation du témoignage et autorité du porte-parole

**Mathilde Zbaeren**

---



## **Pour citer cet article**

Mathilde Zbaeren, « Recueillir et confronter les paroles de  
témoins au Rwanda : délégation du témoignage et autorité du  
porte-parole », *Fabula / Les colloques*, « Livres de voix. Narrations  
pluralistes et démocratie », URL : [https://www.fabula.org/  
colloques/document8071.php](https://www.fabula.org/colloques/document8071.php), article mis en ligne le 25 Mars  
2022, consulté le 01 Mai 2025

---

# Recueillir et confronter les paroles de témoins au Rwanda : délégation du témoignage et autorité du porte-parole

**Mathilde Zbaeren**

---

Dans le champ des littératures non-fictionnelles, le succès que rencontrent les collectes de paroles et les « recueils de voix », depuis le début des années 2000 et de façon plus accrue depuis 2015<sup>1</sup>, invite à interroger le rapport que la littérature tisse avec la polyphonie<sup>2</sup> et l'idée de démocratie. Je propose de mener une réflexion sur les rapports nouveaux et complexes entre la figure du porte-voix — figure de tiers — et la multiplicité des témoignages collectés dans deux recueils de voix.

Si l'on constate la fin du statut d'exception de la littérature, on peut considérer avec Philippe Roussin la littérature comme « le regroupement des énonciations singulières et des représentations privées qui se donnent pour des représentations publiques<sup>3</sup> ». Dans cette perspective, la littérature ne peut échapper à la question de l'égalité discursive. Elle doit être envisagée comme le lieu où s'articule une interrogation sur la figure du tiers, et le lieu symbolique où se problématise le rapport de la multiplicité des voix à celle qui les agence, les encadre et les médiatise.

Je me pencherai ici sur le cas du génocide des Tutsi pour deux raisons : d'une part, le contexte génocidaire est souvent pensé comme un cas paradigmatique d'effondrement de l'autorité au profit de la violence et de la force<sup>4</sup>. Face à ce contexte, la littérature de témoignage et les recueils de voix redessinent la possibilité d'une auctorialité partagée et nous lèguent une responsabilité, celle que le témoin ne peut endosser, c'est-à-dire *faire preuve et établir la justice*<sup>5</sup> : ces formes littéraires engagent à une réflexion sur l'autorité du témoin et du tiers qui médiatise sa parole. D'autre part, la politique de « réconciliation » menée par le gouvernement

---

<sup>1</sup> On pense ici au prix Nobel de littérature accordé à Svetlana Alexievitch.

<sup>2</sup> Mikhaïl Bakhtine, *Rabelais et le carnaval au Moyen Age et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1968 ; Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman du roman*, Paris, Gallimard, 1978.

<sup>3</sup> Philippe Roussin, « Tout dire ou le gouvernement de la langue », in *Communications*, n°99, 2, 2016, <https://www.cairn.info/revue-communications-2016-2-page-69.htm>, consulté le 21 décembre 2021.

<sup>4</sup> Catherine Coquio, « Génocide: une vérité sans autorité. La négation, la preuve et le témoignage », *Revue de l'ARAPS (Association Rencontres Anthropologie Psychanalyse)*, 2000, <http://aircrigeweb.free.fr/ressources/negationnisme/diversCoquioVerite.html>, consulté le 21 décembre 2021.

de Paul Kagamé depuis 2001 interroge la possibilité d'un vivre ensemble *après* le génocide, des formes que cette réconciliation doit prendre et des moyens mis en œuvre pour y parvenir. Il s'agit d'interroger tant la politique de justice nationale que les lieux réels et symbolique où justice est faite. J'évoquerai ainsi deux « recueils de voix » et commenterai les façons dont y est envisagée la politique nationale de réconciliation : en confrontant des fragments de témoignages, s'agit-il de réconcilier des voix diverses, voire contradictoires, ou s'agit-il au contraire d'ébranler l'idéal de réconciliation ?

Les faits valent la peine d'être rappelés : entre avril et juillet 1994, près d'un million de victimes<sup>6</sup> furent froidement assassinées par leurs voisins, leurs collègues, leurs camarades d'école, leurs frères d'armes, leur meilleur ami, leur professeur.... La fulgurance des tueries ne laisse aucun doute sur leur préméditation : les Tutsi sont visés par le discours idéologique raciste et sont présentés — en amont et pendant les tueries — comme une menace à supprimer. Les travaux d'historiennes et d'historiens sur le génocide des Tutsi ont démontré de façon convaincante la façon dont s'articule un discours idéologique et l'exécution du massacre. Ils et elles ont ainsi contesté efficacement les thèses négationnistes d'un conflit interethnique, d'une explosion de folie meurtrière et celle du double génocide<sup>7</sup>.

L'*après*-génocide pose de manière aiguë la question de la restauration d'une autorité juridique, politique et morale, autorité qui serait apte à distinguer les victimes des bourreaux, à proposer des réparations symboliques pour les uns, et à juger les autres pour leurs actes. Au Rwanda, la littérature trouve aujourd'hui une place singulière dans cette économie. Portée à l'« écoute » des trajectoires de rescapés et de tueurs, les collecteurs de parole construisent des dispositifs textuels dans lesquels se lit l'impossibilité d'une explication rationnelle sur le *pourquoi* du génocide, mais constituent toutefois des récits où se relate le *comment*. La littérature offrirait en ce sens un lieu symbolique où la parole se délivrerait sans implication juridique directe. Dans cette idée, elle interroge au moyen du montage et de la collusion de fragments de témoignages (réécrits et souvent traduits) la possibilité d'un vivre ensemble et d'une restitution<sup>8</sup>.

Au Rwanda, la forme littéraire des *recueils de voix* résonne socialement avec les tribunaux populaires *gacaca*, ces juridictions instituées dès 2001 où se sont tenus

---

<sup>5</sup> Aurélia Kalisky, « D'un génocide à l'autre. Des références à la Shoah dans les approches scientifiques du génocide des Tutsi », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°181, 2, 2004, <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2004-2-page-411.htm>, consulté le 21 décembre 2021.

<sup>6</sup> Le décompte des victimes fait débat. Au sortir du génocide, Human Rights Watch avance le chiffre de 500 000 morts, les Nations Unies celui de 800 000 victimes et le gouvernement rwandais celui de 1 300 000 morts. Je suis ici Hélène Dumas qui propose une estimation intermédiaire tout en appelant de ses vœux un nouveau décompte. Voir : Hélène Dumas, *Le Génocide au village : le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Editions du Seuil, 2014.

<sup>7</sup> Jean-Pierre Chrétien, *Le Défi de l'ethnisme: Rwanda et Burundi, 1990-1996*, Paris, Karthala Editions, 1997 ; Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte, 2018.

entre 2003 et 2013 des dizaines de milliers de procès de tueurs et de criminels. Les témoins, rescapés et victimes y ont raconté les crimes de leurs voisins, et ont pu y apprendre la manière dont leurs disparus ont été assassinés. Tout comme les recueils de voix, les *gaçaça* ont été le lieu de collecte de témoignage et ont véhiculé un savoir sur le *comment* du génocide. Je propose ainsi d'interroger le rapport étroit entre l'émergence du dispositif polyphonique littéraire des « recueils de voix » et celui des tribunaux populaires *gaçaça* afin d'identifier en quoi la forme littéraire des recueils de voix relève d'une politique d'écoute.

## ***Survivantes* (2004) : paroles de rescapées**

Paru en 2004, à l'heure de la 10<sup>e</sup> commémoration du génocide des Tutsi, *Survivantes*<sup>9</sup> est un texte incontournable pour approcher la réalité des victimes du génocide et le rapport qu'ils et elles peuvent nouer avec la justice et l'idéal politique de réconciliation. En plus de souligner un déficit cognitif à l'égard du génocide des Tutsi, *Survivantes* aborde de manière inédite au moment de sa parution en 2004<sup>10</sup> la question des conséquences à long terme du génocide et de l'actualité de cet héritage traumatique. Ce texte salvateur fait des figures de survivantes des sujets parlants, occupant une place centrale dans l'événement vécu qu'elles racontent. *Survivantes* est un témoignage co-écrit par Esther Mujawayo, rescapée du génocide, et Souad Belhaddad, journaliste franco-algérienne. Le propos tenu tout au long du livre tient à une nécessité fondamentale, celle de se ressaisir *vivante*, plus que *survivante*. Le livre, premièrement publié aux Éditions de l'aube a été réédité en 2006 chez MétisPresse.

Esther Mujawayo est rescapée du Génocide, thérapeute et fondatrice de l'Association des veuves du génocide d'avril (AVEGA). Comme elle l'exprime dans ce témoignage, dans ceux qui lui ont succédé, et au cours de ses diverses interventions dans des colloques, conférences publiques et groupes de parole, il est vital que les rescapées énoncent les violences traumatiques dont elles ont été victimes. Ceci premièrement parce que, lorsque le cadre s'y prête, dire les violences vécues libère les rescapées d'une culpabilité étouffante : celle d'avoir survécu alors que d'autres

---

<sup>8</sup> Face à l'attention croissantes portée par de nombreux auteurs aux paroles mises sous silence ou, plus souvent, aux voix présentées comme « inaudibles », le terme de restitution se présente comme propice à synthétiser la fonction poétique et sociale des récits composés à partir de témoignages et d'entretiens. Suffisamment polysémique, le terme recouvre différentes démarches qu'il importe de distinguer. C'est cette notion qui a voyagé de l'anthropologie critique à la sociologie jusqu'à la littérature qui est au centre de ma thèse de doctorat.

<sup>9</sup> *Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide, Genève, MétisPresses, 2011.*

<sup>10</sup> En cette année 2004 sont publiés ceux d'Édith Mujawayo et d'Annick Kayitesi, *Nous existons encore* (2004, Lafon). Ces deux textes constituent des prises de parole salvatrices, car en plus de souligner un déficit cognitif à l'égard du génocide des Tutsi, ces témoignages abordent de manière inédite la question des conséquences à long terme du génocide et de l'actualité de cet héritage traumatique.

ont péri. Et, deuxièmement, parce que la parole des rescapées vient signifier de manière performative l'échec du projet génocidaire déshumanisant. Comme d'autres témoins rescapés des crimes de masse du xx<sup>e</sup> siècle, Édith Mujawayo souligne toutefois que la parole ne se donne pas d'elle-même, mais qu'il faut « l'arracher<sup>11</sup> ».

Les obstructions aux témoignages après le génocide de 1994 étaient nombreuses, les unes « d'ordre général », les autres, comme l'exprime Jean-Pierre Karegeye d'ordre « spécifiques au continent africain ou, plus étroitement, à la culture rwandaise<sup>12</sup> ». Comme pour Primo Lévi, Robert Antelme, ou Claude Lanzmann, le génocide semble avoir édifié autour de lui « un cercle de flamme<sup>13</sup> » à ne pas franchir, intimant au silence au nom d'une intransmissibilité de l'horreur. Le silence des rescapés résulte souvent d'une culpabilité, de la peur de profaner la mémoire des disparus, ou d'un sentiment d'illégitimité (il suffit de se remémorer le mot de Primo Lévi, selon qui les survivants ne sont pas les vrais témoins, mais les *naufragés*). Toutefois, la difficulté à prendre la parole tient surtout au manque d'attention et à une « silenciation » extérieure<sup>14</sup>. On pensera notamment à la minorisation du génocide des Tutsi professée par François Mitterrand en 1994, mais aussi à l'occultation médiatique du sort des victimes au profit d'une attention redoublée pour les vagues migratoires vers le Congo-Zaïre. Témoigner est de ce point de vue un geste transgressif, car il brise le silence apposé comme une chape de plomb sur l'ensemble des mémoires. Il est un geste de courage qui exige du côté de ceux qui le reçoivent une écoute bienveillante et active, car cette parole risquée et fragile « ne peut rester lettre morte<sup>15</sup> ». Elle engage par conséquent son auditoire à l'action et, avant cela, à une écoute accueillante lors de laquelle, comme l'écrit Alexandre Dauge-Roth, « c'est le témoin qui (re)définit ce qui est digne de mémoire tout comme les modalités de son énonciation<sup>16</sup> ».

Le témoignage d'Esther Mujawayo, tout comme celui qui lui succède et qu'elle dédie à sa sœur assassinée en 1994<sup>17</sup>, est présenté comme une sépulture, le lieu

---

<sup>11</sup> Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide*, op. cit.

<sup>12</sup> Jean-Pierre Karegeye, « Les femmes témoins: la prise de parole », in *Les temps modernes*, 4, 2014, [https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2014-4-page-328.htm?try\\_download=1#no16](https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2014-4-page-328.htm?try_download=1#no16), consulté le 21 décembre 2021.

<sup>13</sup> Claude Lanzmann, « De l'Holocauste à Holocauste ou comment s' en débarrasser », in *La Tombe du divin plongeur*, Paris, Gallimard, 2012, p. 337.

<sup>14</sup> Fabien Ebooussi Boulaga et Alain Didier Olinga, « Le génocide rwandais: les interrogations des intellectuels africains », in *Yaoundé, Clé*, 2006, p. 127.

<sup>15</sup> Alexandre Dauge-Roth, « Face à l'oblitération, témoigner pour se ressaisir vivante (postface) », in Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide*, Genève, MétisPresses, 2011, p. 281-93, ici p. 282.

<sup>16</sup> Ibid., p. 282.

<sup>17</sup> Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *La Fleur de Stéphanie : Rwanda entre réconciliation et déni*, Paris, Flammarion, 2006.

symbolique où repose la mémoire de ses disparus<sup>18</sup>. Cette fonction symbolique mémorielle accordée au texte fortifie l'idée d'une complicité et d'une « égalité discursive<sup>19</sup> » (*isègoria* ou « égalité de la parole ») au moment du passage de l'oral à l'écrit. Dans ce projet testimonial, l'écriture consolide le témoignage oral en constituant un lieu symbolique au sein duquel s'opèrent un hommage et une transmission.

L'échange retranscrit et réécrit fait des deux interlocutrices les co-auteurs du volume : il s'ensuit que le « je » de Mujawayo parle et écrit autant que celui de Belhaddad qui parle et écrit sans s'approprier l'histoire de la rescapée, mais en interlocutrice venue susciter le témoignage et l'*autoriser* en le recevant comme légitime. Plus encore, le « je » de Mujawayo dicte la structure du texte. Son témoignage fait littéralement irruption au sein de leur dialogue, la partie centrale du livre ayant été rédigée directement par la rescapée<sup>20</sup>. Souâd Belhaddad, de son côté, ne joue pas seulement un rôle d'éditrice ou de préfacière ; elle assume sa participation à la « mise en œuvre » du témoignage oral. Le texte remplit ainsi une double fonction d'attestation et d'hommage et engage une réflexion sur la possibilité d'une transmission, dont Belhaddad figure au sein même du texte le premier relai.

## Les collectes de Jean Hatzfeld : délégation du témoignage et naturalisation de la prise de parole

Entre 1994 et 2004, la parole des rescapés était encore fortement marginalisée. Avant Esther Mujawayo, seule Yolande Mukagasana avait publié en France deux témoignages qui font aujourd'hui date : *La mort ne veut pas de moi*<sup>21</sup> et *N'aie pas peur de savoir*<sup>22</sup>. Cette rescapée avait co-écrit la pièce *Rwanda 94* de la compagnie belge

---

<sup>18</sup> « Ce livre va entretenir la mémoire de Stéphanie. Il va peut-être m'aider à enterrer Stéphanie, ma sœur, ma moitié avec qui on riait si bien [...] » in *ibid.*, p. 227-228. De la même manière, Scholastique Mukasonga écrit sur son blog : « Dans le cahier d'écolier qui ne me quitte plus, je consigne leurs noms [celui des victimes du génocide], et je n'ai pour les miens et pour tous ceux qui sont tombés au Rwanda que ce tombeau de papier. », cité par Jean-Pierre Karegeye, « Les femmes témoins: la prise de parole », art. cit., p. 338.

<sup>19</sup> Philippe Roussin, « Tout dire ou le gouvernement de la langue », art. cit., p. 87-88.

<sup>20</sup> « [...] écrite de façon beaucoup plus linéaire, toute une partie en a été directement rédigée par Esther elle-même, avec une poésie et une ironie qui lui sont bien propres. Enfin, la dernière partie établit une sorte d'état des lieux sur le Rwanda, dix ans après le génocide des Tutsi et s'est faite, à nouveau, autour d'entretiens. Contre toute attente, elle a été le plus difficile à rédiger. Le constat est si accablant, dix ans après, que l'écriture a parfois touché au paroxysme de l'impuissance. » in Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide*, op. cit., p. 11.

<sup>21</sup> Yolande Mukagasana et Patrick May, *La Mort ne veut pas de moi*, Paris, Fixot, 1997.

*Groupov* (dirigée par Jacques Delcuvellerie). En 2001, Yolande Mukagasana a compilé des témoignages de rescapés et de tueurs dans un volume intitulé *Les blessures du silence*, paru chez Actes Sud et accompagné de portraits photographiques réalisés par Alain Kazinierakis. Ce volume rassemble des témoignages de rescapés et des entretiens avec des détenus de la prison de Rilima dans la commune d’Ntarama. Le festival lillois Fest’Africa avait également vu se réunir des écrivaines et écrivains francophones africains à Kigali autour du projet « Rwanda : Écrire par devoir de mémoire »<sup>23</sup>. Les écrivains Boubakar Boris Diop, Koulsy Lamko, Véronique Tadjo, Tiero Monenombo, sont allés à la rencontre de rescapés et de tueurs et ont produit des fictions sur la base de ces rencontres et sur la base de visites de sites mémoriaux et de certains lieux de massacres. Ces entreprises collectives, l’une théâtrale, l’autre littéraires, ont placé au centre de leurs démarches des figures de rescapés pour s’en faire les relais — même si l’on a parfois parlé au sujet de ces démarches de témoignage « du dehors »<sup>24</sup> — ces entreprises collectives ont cependant offert un cadre aux témoins directs, c’est-à-dire aux rescapés, dans lequel transmettre l’expérience du génocide. Elles ont contribué à forger une écoute auprès d’un lectorat et d’un public européen.

Les enquêtes littéraires d’Hatzfeld auprès de rescapés, de tueurs et des deuxièmes générations héritières du génocide constituent pour leur part un petit « monument littéraire » (consacré à plusieurs reprises) et un document de grande valeur. Ancien reporter, Jean Hatzfeld s’est « exilé »<sup>25</sup> en littérature après le génocide des Tutsi. Hatzfeld ne cesse de répéter dans ces ouvrages qu’il s’est tourné vers la littérature lorsqu’il a découvert l’oblitération médiatique du génocide. Dans le troisième volet de sa trilogie sur les marais rwandais, *La Stratégie des antilopes*<sup>26</sup>, Hatzfeld signale son refus du reportage journalistique et déclare son attrait pour une « littérature » « métaphorique » créatrice de « personnages »<sup>27</sup> à laquelle se prête l’image de la voie sinueuse. L’accès à l’information est garanti selon Hatzfeld par les détours et le temps long, tandis que l’accès direct et rapide — celui privilégié par le journalisme — est décrit comme une voie barrée en contexte génocidaire<sup>28</sup>. Le

---

<sup>22</sup> Yolande Mukagasana et Patrick May, *N’aie pas peur de savoir*, Paris, Laffont, 1999.

<sup>23</sup> Nocky Djedanoum était à l’origine du projet. Les écrivains qui participèrent se rendirent deux fois au Rwanda, allèrent à la rencontre de rescapés et de tueurs. Ils visitèrent également les sites mémoriaux et les lieux des massacres de 1994. Tous les textes issus de ce projet sont des textes de fictions écrits par des auteurs qui ne sont pas des rescapés, mais des relais des témoins de première main.

<sup>24</sup> Romuald Fonkoua, « Rwanda 2004 : témoignages et littérature », in *Lendemains*, n°112, décembre 2003.

<sup>25</sup> Depuis 1996, Jean Hatzfeld a adopté une posture d’exilé en littérature et s’est réfugié du côté du texte long, susceptible, d’après lui, de restituer la complexité des expériences plus que ne l’est le genre du reportage et le journalisme. Des chercheuses ont toutefois montré que cette réorientation professionnelle trouvait également sa raison dans les restructurations financières de la presse au cours des années 1990.

<sup>26</sup> Jean Hatzfeld, *La Stratégie des antilopes*, Paris, Seuil, 2007.

<sup>27</sup> *Idem*.

détour qu'Hatzfeld entend prendre est évidemment celui du terrain, de l'immersion et du temps long. Mais c'est aussi celui de la délégation. Intervenir en tiers, en observateur extérieur à l'écoute des récits de rescapés et de tueurs fournirait d'après l'auteur l'occasion pour les témoins de se ressaisir de leur propre histoire. Dans les ouvrages d'Hatzfeld nous ne lisons pas des témoignages de première main, mais des récits réécrits et traduits.

Comme le souligne Catherine Coquio au sujet de la *Trilogie des marais rwandais*, la collecte pose la question de « l'appropriation du témoignage par le visiteur, dont le geste de collecte rappelle fatalement, aux Rwandais instruits de leur histoire, quelque chose de celui de l'ethnologue, particulièrement chargé dans ce pays<sup>29</sup> ». La relation entre le survivant et le collecteur chez Jean Hatzfeld est toute différente de celle mise en œuvre dans *Survivantes*. Au-delà du dialogue, de l'échange interpersonnel entre l'oral et l'écrit, elle touche aux enjeux de la traduction et de la réécriture. Chez Hatzfeld, le rescapé apparaît dans le récit, mais n'existe pas, de prime abord, comme co-auteur. Il est même constitué en « personnage », selon ses mots. Voici comment Hatzfeld commente sa démarche, dans le troisième volet de la *Trilogie des marais rwandais* :

Ce n'est pas facile, ce peut être très complexe, mais c'est un travail d'écriture *naturel*, si la motivation est essentiellement littéraire, si on est mu par l'ambition *d'entraîner le lecteur* dans l'univers génocidaire, le désir *de transmettre une histoire*. Pour que ce livre, par la suite, mène sa propre existence et que ses *personnages* vivent leurs destins, comme ceux, vrais ou fictifs, de tous les livres, et que cette parole poursuive son chemin de ses auteurs aux lecteurs<sup>30</sup>.

Chez Hatzfeld, « l'appropriation testimoniale<sup>31</sup> » s'opère dans les formes multiples du paratexte, mais aussi au cœur des récits, où l'enquêteur décrit les paysages qu'il traverse et ses rencontres diverses, au risque de naturaliser la prise de parole des témoins. Dans le premier volume de la trilogie, *Dans le nu de la vie* (2001), les témoignages semblent souvent directement découler de la rencontre et se délivrer dans un flot continu. La « naturalisation » du témoignage, c'est-à-dire la mise en scène narrative d'une prise de parole spontanée, minimise la dimension réflexive du geste testimonial.

---

<sup>28</sup> Au sujet du positionnement de l'auteur entre journalisme et littérature, voir l'article de Maud Lecacheur, « La "ligne droite" et la "ligne sinueuse": reportage et littérature dans les Récits des marais rwandais de Jean Hatzfeld », in *Recherches & Travaux*, 98, 2021, <https://journals.openedition.org/recherchestravaux/3683#ftn4>, consulté le 21 décembre 2021.

<sup>29</sup> Catherine Coquio, « Le malentendu culturel. Quelle "traversée des mémoires" pour le génocide au Rwanda », in *Rwanda. Récit du génocide, traversée de la mémoire*, n°71, 52e année, 2009.

<sup>30</sup> Jean Hatzfeld, *La Stratégie des antilopes*, op. cit., p. 207, je souligne.

<sup>31</sup> Jean-Pierre Karegeye, « Les femmes témoins: la prise de parole », art. cit., p. 339.

Dans les deuxième et troisième volets de sa trilogie, Jean Hatzfeld opère un mélange des voix plus marqué que dans le premier volume. Le récit ne se donne plus comme une série de portraits et de prises de parole continues, mais comme un entremêlement choral, composé de fragments dont des chapitres thématiques se font les chambres d'écho. Dans un article portant essentiellement sur le deuxième volet de la trilogie, *Une Saison de machettes*<sup>32</sup>, Frédérique Leichter-Flack, souligne les problèmes que pose la décontextualisation des propos des témoins, d'autant plus — ajouterai-je — lorsque les paroles de victimes, rescapés et de tueurs se trouvent présentées sur un même plan énonciatif. Dans *Une Saison de machettes*, l'enquête littéraire s'apparente à une recomposition narrative à partir de fragments de paroles de tueurs, paroles recueillies dans le centre de détention de Rilima. Les questions de l'interviewer sont par ailleurs effacées, les méthodes de traduction sont tuées tandis que les difficultés sur le terrain sont estompées. Dans le deuxième volet portant sur les tueurs, le texte laisse cependant transparaître bon nombre de scrupules éthiques portant notamment sur la crainte de céder à une curiosité malsaine ou de sympathiser avec des criminels. Ceci explique la nécessité d'encadrer ces propos, de les enchâsser à des commentaires vigilants pris en charge par l'enquêteur. Pour reprendre ici les termes de Frédérique Leichter-Flack, on observe qu'il y a chez Hatzfeld un souci éthique et la volonté de rendre transparentes les conditions de réalisation de l'enquête, mais que cette transparence « ne s'étend pas aux conditions de réalisation de l'ouvrage<sup>33</sup> ».

## Lieux et politique d'écoute

Dans les récits d'Hatzfeld ultérieurs à *Dans le nu de la vie*, le même dispositif encadre, cette fois-ci, la parole des rescapés et des tueurs en les entremêlant. L'hétérogénéité énonciative tend à perdre les identités singulières dans la multitude des récits. Cet entremêlement des voix rejoue, sur le plan littéraire, des situations de communication qui ont parfois eu lieu dans le champ juridique : les tueurs et les rescapés ont été confrontés dans le cadre des *gaçaza*, ces procès populaires institués en 2003 et ayant pris place par milliers dans les douze provinces du pays. Le troisième volume écrit par Jean Hatzfeld au Rwanda, *La Stratégie des antilopes*, relate la sortie de prison de certains tueurs dix ans après le génocide. Dans ce volume, l'auteur réunit les paroles des victimes et des tueurs en faisant de la parole et de la transmission le point nodal du récit. Dans le chapitre central intitulé « Que

---

<sup>32</sup> Jean Hatzfeld, *Une Saison de machettes*, Paris, Seuil, 2003.

<sup>33</sup> Frédérique Leichter-Flack, « Une indignation insatiable ? La souffrance de l'enfant entre littérature et droit », in *Les Cahiers de la Justice*, n°1, 1, 2011, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2011-1-page-111.htm>, consulté le 21 décembre 2021.

se dire ? », l'auteur évoque l'incapacité de parler désignée comme un trait commun aux rescapés de génocides. Si la réflexion d'Hatzfeld ne porte pas sur les moyens de « faire parler » les témoins au cours des entretiens, sa réflexion se penche sur la possibilité d'un commun et d'un échange entre les tueurs et les rescapés. Comme *Survivantes, La Stratégie des antilopes* prend sa source dans le contexte polémique de la dixième commémoration. Ces deux textes émergent également alors que les procès *gacaca* viennent d'être initiés.

Comme le mentionnent certains témoins interrogés par Hatzfeld, non seulement, la parole prononcée dans le cadre privé n'aboutit généralement à aucune reconnaissance de la part des coupables, mais ces paroles sont de surcroît souvent empêchées dans le cadre juridique : menaces, intimidations, dénégations, nombreuses sont les obstructions aux témoignages des rescapés<sup>34</sup>. Ainsi certains affirment par exemple que « la justice ne se préoccupe pas des sentiments des rescapés<sup>35</sup> », d'autres comme Innocent Rwililiza expliquent qu'il n'en naît que de la frustration :

Quand un tueur est exaucé ou gracié au nom de la réconciliation, ni lui, ni son entourage, ni les parents de ses victimes n'éprouvent un sentiment de justice<sup>36</sup>.

Au chantage et aux menaces, s'ajouterait le refus présumé de l'État de condamner trop de tueurs : enfermer la majorité de la population reviendrait à condamner l'économie du pays. Cette politique de réconciliation est par conséquent désignée par plusieurs rescapés au sein des recueils de voix comme une piètre solution (ou une « fausse solution » selon Esther Mujawayo), instrument du Plan Pardon. C'est une « politique de justice », bien plus qu'une « justice humaine », comme le formule la témoin Berthe Mwanankabandi interrogée par Hatzfeld<sup>37</sup>.

Aux yeux des rescapés consultés en 2002-2003 par Hatzfeld, les suites de cette justice transitionnelle sont plus désastreuses que constructives<sup>38</sup>. Toutes et tous

---

<sup>34</sup> « Dans les régions du Nord et de l'Ouest, où les Tutsis, déjà très minoritaires avant le génocide, se retrouvent encore plus isolés, les *gacaca* se transforment parfois en farces cruelles. Ici, un commando de Hutus s'en vient visiter, machette à l'épaule, une famille à la veille de sa déposition. Là, une veuve se débattant dans la misère accepte un sac de haricots contre l'oubli. Parfois l'arrogance des juges surprend l'étranger, les moqueries de l'auditoire face aux crises de folie de personnes âgées ou à la confusion de jeunes femmes désarçonnées. Ailleurs, à Nyamata par exemple, où la population tutsie tient le choc, les séances prennent une meilleure tournure. », in Jean Hatzfeld, *La Stratégie des antilopes*, op. cit., p. 157-158.

<sup>35</sup> Ce sont les propos de Claudine Kayitesi, in *ibid.*, p. 160.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>38</sup> Face à la surpopulation incarcérée dans l'attente d'un jugement, le gouvernement de Paul Kagamé a décidé de relâcher provisoirement les détenus malades, ceux dont le dossier est incomplet et ceux ayant procédé à des aveux. Deux vagues de libération des prisonniers ont eu lieu, une en 2003 et l'autre en 2005. Le retour massif des tueurs sur les lieux de leurs crimes – on parle d'environ 50'000 personnes – ravive l'expérience du génocide, d'autant plus que bon nombre de tueurs n'ont tout simplement pas été incarcérés. Voir Hélène Dumas, « Histoire, justice et réconciliation : les juridictions gacaca au Rwanda », in *Mouvements*, n°53, 1, 2008, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-110.htm>, consulté le 21 décembre 2021.

dénoncent l'idylle de la réconciliation nationale. Selon les témoins, la « révélation de la vérité » n'apaise pas les tensions, mais réinscrit le temps du génocide dans le présent. De son côté, Esther Mujawayo s'exprime ainsi au sujet des *gaçaza* :

Je te le dis, c'est une justice impossible à mes yeux. Je n'y crois pas : les témoins ne parlent pas, les victimes sont suspectées et les coupables protégés. En attendant, ceux qui ont survécu s'éteignent. La justice ne les ressuscitera pas, et, d'une certaine manière, peut même parfois en tuer d'autres<sup>39</sup>.

Les juridictions *gaçaza* font ainsi l'objet de critiques parfois accablantes au sein de recueils de voix. Il faut souligner, à l'inverse, que les *gaçaza* apparaissent comme « une entreprise historiographique du génocide », selon l'expression de l'historienne Hélène Dumas<sup>40</sup> qui a travaillé avec des archives sonores des *gaçaza* et a assisté à bon nombre de ces procès. L'historienne souligne que les dizaines de milliers de procès qui ont eu lieu entre 2003 et 2013 ont mis à jour la réalité du crime à échelle locale. Au sein des *gaçaza* et pour la première fois depuis 1994, la population a été invitée à reconstruire par le menu détail les scènes des massacres et des pillages. Les *gaçaza* auraient donné lieu à une libération de la parole des victimes et auraient renseigné sur le *comment* du basculement dans l'atrocité. Sans affirmer que la parole des témoins y est délivrée sans entrave et sans crainte, Hélène Dumas soutient que les dépositions des témoins ont trouvé là un lieu d'inscription et ont parfois, grâce à ces juridictions, des effets immédiats sur la condamnation des tueurs. Mais elle souligne également que les séances *gaçaza* sont éprouvantes, car en confrontant de manière directe les rescapés aux tueurs, elles « reconduisent la présence des massacres dans l'après-coup » et charrient toute la cruauté des voisins tueurs. L'historienne ébranle ainsi à son tour l'idéal de réconciliation.

On ne soulignera jamais assez que tout auditoire ne peut accueillir la parole des témoins et ne peut être disposé à la recevoir sans l'interrompre ou sans reconduire les violences perpétrées. Pour cette raison, Esther Mujawayo propose de redéfinir le témoignage comme une alternative à l'espace juridique des *gaçaza*. Le témoignage est défini par Mujawayo comme un *espace de rencontre*, espace postulant une communauté fondée sur la reconnaissance des différences dans l'expérience du traumatisme et sur une appartenance. Si aucune justice et aucune réparation ne semble possible au sein des *gaçaza*, Mujawayo voit dans l'espace ouvert par l'échange de témoignages la possibilité d'une transmission :

[...] je crois encore à une certaine solidarité de la part d'un auditoire anonyme. Je n'attends pas grand-chose de ceux qui auraient dû intervenir en temps et en heure, mais davantage de gens comme toi, d'autres qui, après avoir écouté nos

<sup>39</sup> Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide*, op. cit., p. 256.

<sup>40</sup> Hélène Dumas, *Le Génocide au village : le massacre des Tutsi au Rwanda*, op. cit., p. 278.

récits, me disent que c'est inacceptable et qui veulent faire quelque chose, non pas pour réparer quoi que ce soit à la place de je ne sais qui, mais à cause d'un lien qui relie les uns aux autres, humainement. Mais bien sûr, tout dépend de la causerie et du public<sup>41</sup>.

Le dialogue et la transmission occupent une place centrale dans cette définition du témoignage comme *espace de rencontre*<sup>42</sup>. La forme du dialogue, les nombreuses interpellations et les formes adressées invitent ainsi à questionner les implications inhérentes au devoir de mémoire. La forme dialoguée soulève les conséquences sociale et politiques de la volonté de savoir des interlocuteurs et des interlocutrices. Le dialogue dessine et négocie les modalités de la prise de parole des survivantes. Il contribue ainsi à modifier le cadre social de cette énonciation. Progressivement, il permet de réaffirmer un pouvoir d'agir des rescapées, d'ancrer la parole des survivantes dans le monde social.

## L'autorité partagée des témoins et la co-auctorialité

Le témoignage appelle une « politique d'écoute<sup>43</sup> », politique d'écoute que je définis comme dépendante de la prédisposition du récepteur (ou du tiers) à susciter un espace de rencontre qui reconnaisse au témoin le pouvoir de transformation sociale de sa prise de parole. Cet espace d'écoute doit garantir la sécurité des témoins et l'accueil de leur parole afin d'en faire une parole agissante. Ce lieu d'écoute est en cela inspiré des *gaçaça*, mais relève de politiques locales, plutôt que d'un plan national. Il ne vise pas la réconciliation, mais des formes conflictuelles de débat démocratique faisant de la survie au génocide une problématique actuelle, plutôt qu'un enjeu de la mémoire officielle. La parole des témoins réclame donc l'instauration d'un espace où leur parole peut être entendue et où elle trouve un pouvoir d'action sur ses interlocuteurs et interlocutrices. On notera ainsi que définir le témoignage comme *espace de rencontre* implique de reconnaître le pouvoir de transformation social et politique des « voix » des rescapées, qu'il devient urgent de redéfinir comme des prises de parole incarnées et situées.

---

<sup>41</sup> Esther Mujawayo et Souad Belhaddad, *Survivantes : Rwanda, histoire d'un génocide*, op. cit., p. 259.

<sup>42</sup> La formule est d'Alexandre Dauge-Roth. Voir : Alexandre Dauge-Roth, « La rencontre testimoniale ou le devoir d'hospitalité et d'interruption face à l'ob-scène », Emmanuel Alloa et Stefan Kristensen (dir.), *Témoignage et survivance*, Genève, MetisPresses, 2014, p. 203-24, p. 205.

<sup>43</sup> L'expression est notamment d'Alexandre Dauge-Roth Alexandre Dauge-Roth, « Face à l'oblitération, témoigner pour se ressaisir vivante (postface) », p. 292, mais j'en déplace légèrement le sens.

Pour les rescapés, se ressaisir *vivant* et agissant, nécessite de redéfinir socialement la représentation de leur passé. Pour une survivante, ou un survivant, devenir interlocuteur au sein des débats sur la gestion mémorielle du passé est ainsi une manière de signifier son *agentivité* et de contester le projet génocidaire d'anéantissement de son existence. C'est aussi refuser de reléguer le génocide dans le passé en le mettant à distance. Le témoignage en tant qu'*espace de rencontre* implique ainsi de replacer le temps des événements dans le présent. Cette définition conteste par conséquent la possibilité pour quiconque de se poser en instance extérieure, car il ne saurait y avoir de souffrance ou de violence politique déconnectée de la position d'observateur<sup>44</sup>.

Penser et inclure les formes testimoniales dans une réflexion plus large sur les *livres* et les *recueils de voix*, invite ainsi à penser les espaces sociaux et politiques dans lesquels s'inscrivent ces échanges ainsi que les modalités des prises de paroles et les positionnements que ces formes littéraires manifestent dans l'ordre social. Prendre la parole n'implique pas le même geste que donner la voix. Considérer les recueils de voix comme des lieux symboliques exige en réalité de penser la façon dont ces lieux symboliques s'articulent avec des espaces sociaux et donne forme à des relations qui engagent les interlocuteurs autant que les témoins. La collecte de paroles n'engage pas seulement les témoins et l'exigence du devoir de mémoire, mais une « politique d'écoute » distincte des politiques de justice. Aller à la rencontre de survivants exige de laisser déborder la forme du témoignage et ses modes d'énonciation sur le cadre de l'échange initialement fixé, afin d'enterrer et d'honorer les morts, pour que leur disparition ne soit pas vaine, et de « fixer une place aux vivants » selon la formule de Michel de Certeau<sup>45</sup>. Ainsi, le doute, la conflictualité et la possibilité de se laisser ébranler apparaissent comme les valeurs qui organisent les formes de l'autorité en régime démocratique<sup>46</sup>. L'autorité partagée entre interlocuteur et témoin au prisme de la co-auctorialité a le mérite de céder à la conflictualité et à la « mésentente » une place centrale dans la rencontre et de constituer le recueil de voix en espace symbolique où règne une égalité discursive. Le tiers trouve sa place dans cette nouvelle économie testimoniale en déchargeant le témoin de la charge d'administrer les preuves et de celle de juger les coupables. Il fournit une écoute, qui n'est pas la seule expression d'une compassion ou d'une mise à distance mémorielle.

---

<sup>44</sup> À ce sujet, voir le texte de Susan Sontag, *Regarding the pain of others*, notamment ce passage : « So far we feel sympathy, we feel we are not accomplices to what caused the suffering. Our sympathy claims our innocence as well as our impotence. To that extent, it can be (for all good intentions) an impertinent – if not inappropriate – response. » Susan Sontag, *Regarding the pain of others*, London, Penguin Books, 2003, 2019.

<sup>45</sup> Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Gallimard, 1975, p. 286.

<sup>46</sup> Catherine Coquio, « Génocide: une vérité sans autorité. La négation, la preuve et le témoignage », Revue de l'ARAPS (Association Rencontres Anthropologie Psychanalyse), 2000, <http://aircrigeweb.free.fr/ressources/negationnisme/diversCoquioVerite.html>, consulté le 21 décembre 2021.

## PLAN

---

- [SurVivantes \(2004\) : paroles de rescapées](#)
- [Les collectes de Jean Hatzfeld : délégation du témoignage et naturalisation de la prise de parole](#)
- [Lieux et politique d'écoute](#)
- [L'autorité partagée des témoins et la co-auctorialité](#)

## AUTEUR

---

Mathilde Zbaeren

[Voir ses autres contributions](#)

Université de Lausanne

Courriel : [mathilde.zbaeren@unil.ch](mailto:mathilde.zbaeren@unil.ch)